

EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 6 640 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QU'il est urgent d'entreprendre la construction du Centre universitaire de santé McGill et du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, lesquels constituent deux joyaux de la médecine de pointe au Québec;

ATTENDU QUE plus de 30 ans d'expériences de partenariats public-privé (PPP) partout dans le monde démontrent qu'ils coûtent plus cher, manquent de flexibilité, ont des impacts négatifs sur les conditions de travail et sur la qualité et l'accessibilité des services et qu'ils pourraient aussi ouvrir la porte aux conflits d'intérêts;

ATTENDU QUE les PPP portent atteinte sérieusement au rôle de l'État et lui font perdre une précieuse expertise publique;

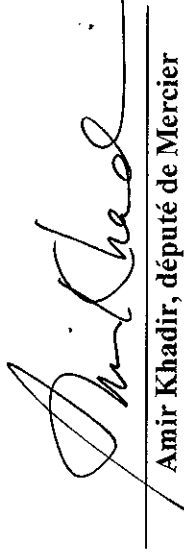
ATTENDU QUE le rapport accablant du Vérificateur général du Québec conclut que les analyses appuyant la réalisation du CHUM et du CUSM en mode PPP ont été menées à partir d'hypothèses qui ne sont pas appropriées, à partir de données irréalistes qui ne permettent pas de soutenir la conclusion que leur réalisation en mode PPP est préférable à une réalisation en mode traditionnel par le secteur public;

ATTENDU QU'il n'est clairement pas dans l'intérêt public de procéder à ces constructions en PPP;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés réclament que les projets de construction du Centre universitaire de santé McGill et du Centre hospitalier de l'Université de Montréal soient publics.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

9 février 2010
Date